

Appel à cotisation 2019

En 2019, MPR doit s'inscrire dans une stratégie de réadaptation accessible et solidaire

La crise de la dette souveraine menace le financement du secteur de la réadaptation, en ville, dans les établissements de soins et dans le secteur médico-social. Au-delà de la MPR c'est tout le dispositif sanitaire français de prévention des conséquences des maladies chroniques et du handicap qui sera menacé si l'on n'inscrit pas la MPR et les professions de santé associées dans un dispositif national de réadaptation soutenu par les politiques publiques de santé. Cette stratégie concerne la médecine de réadaptation, les thérapies de réadaptation portées par les professionnels de réadaptation ainsi que les dispositifs d'assistance technique de toute nature visant à améliorer les aptitudes fonctionnelles et à réduire le handicap.

La télémédecine est aujourd'hui remboursée sous forme de téléconsultation et de téléexpertise. La MPR développe de nombreuses compétences en télémédecine dans tous les secteurs d'exercice. Nous vous informerons des évolutions de la réglementation, des tarifs, des cotations et des équipements requis.

Le SYFMER avec les autres organisations constitutives du CNP de MPR inscrit son action, avec l'UEMS, l'ESPRM et l'ISPRM dans la **promotion internationale de la réadaptation** considérée comme l'une des stratégies fondamentales de santé de l'OMS, aux côtés de la promotion de la santé, de la prévention, des soins curatifs et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

En secteur libéral, la revalorisation des actes n'est guère dans l'air du temps et cette attitude menace en priorité les spécialités cliniques. Il faut imaginer de nouveaux forfaits adaptés à nos prises en charge. La place de la MPR dans la prévention du handicap doit y être réaffirmée et soutenue comme une priorité de santé publique, notamment dans les zones de sous-densité médicale et paramédicale.

Dans les établissements, il convient de préserver les services de réadaptation médicalisés spécialisés et pluridisciplinaires dans tous les secteurs. **En aigu** il s'agit d'adapter l'hôpital à la transition épidémiologique en organisant des réponses ajustées à la complexité des besoins d'une population toujours plus âgée, polypathologique, souffrant de maladies chroniques et de limitations fonctionnelles de plus en plus sévères.

En SSR les enjeux pour 2019 sont cruciaux : réforme du droit des autorisations, gradation des soins, réforme du système d'information et de la classification à visée tarifaire. Il s'agit de concilier la fluidité des filières, la pertinence des prises en charge et l'intégration des parcours centrée patient. La gradation devra concilier complexité des programmes de soins, expertises en lien avec l'enseignement, la recherche et l'innovation tout en déployant un financement adapté aux coûts des activités.

Enfin le secteur médico-social est lui aussi menacé de coupes budgétaires. Les soins de réadaptation risquent d'en être la variable d'ajustement si l'on n'y défend pas une stratégie cohérente et organisée.

De nombreux autres champs d'action doivent faire l'objet de toute notre vigilance en 2019, en particulier :

- Réglementation sur les transports sanitaires qui menace l'accès aux soins des personnes présentant des incapacités fonctionnelles, au risque de renoncement aux soins ou aux permissions thérapeutiques.
- Défense individuelle des médecins et collective des conditions de travail face à la montée de risques psychosociaux, notamment en période d'ajustements budgétaires et de fusions d'établissements.
- Evolution démographique de la MPR, nombre d'internes, attractivité de l'exercice de la MPR.

Pour toutes ces raisons, il faut soutenir l'action du SYFMER en cotisant dès maintenant.

Les membres de l'AJMER, les internes sont dispensés de cotisation. Les nouveaux adhérents cotisent à demi-tarif les deux premières années. La refonte du site Internet et la présence du SYFMER sur les réseaux sociaux permettra une communication plus flexible, plus réactive, plus adaptée à la promotion de notre belle spécialité, afin de mieux soutenir le modèle d'utilité de la MPR au sein des politiques publiques de santé.

Jean-Pascal Devailly, président du SYFMER